Cet examen, noté sur 100 points, compte pour 40 % de la note globale. Il s’agit d’une évaluation finale en deux parties : une évaluation pratique (35 %) et une entrevue téléphonique (5 %). Vous passerez ces deux épreuves d’évaluation de façon autonome et individuelle, à domicile, dans un délai précis.

Vous effectuerez d’abord l’évaluation pratique à domicile dans le Gestionnaire d’évaluation (SOCI), puis l’entrevue téléphonique en prenant rendez-vous avec votre tutrice ou votre tuteur. À l’entrevue téléphonique, vous devrez démontrer votre capacité à fournir du soutien téléphonique à un utilisateur.

Vous choisirez vous-même le moment de l’examen à condition qu’il ait lieu dans les délais permis, soit un maximum de trois (3) mois suivant la saisie de la note de votre dernier devoir.

Un échec à l’une ou l’autre des deux parties de l’examen (évaluation pratique et entrevue téléphonique) entraîne un échec à l’examen.

Votre tutrice ou tuteur évaluera l’ensemble de l’examen à partir d’un échantillonnage représentatif, selon les critères suivants :

■ Mise en place des composantes du module Comptabilité (5 points)

■ Validation de l’information inscrite au module Comptabilité (20 points)

■ Mise en place des composantes du module Fournisseurs (5 points)

■ Validation de l’information inscrite au module Fournisseurs (10 points)

■ Mise en place des composantes des modules Clients, Gestion des commandes et Inventaire (5 points)

■ Validation de l’information inscrite aux modules Clients, Gestion des commandes et Inventaire (20 points)

■ Mise en place des composantes du module Paie (15 points)

■ Soutien à l’utilisateur (20 points)

L’évaluation pratique est notée sur 80 points ; ce total sera ramené sur 35 points. Vous devrez obtenir au moins 50 % à cette évaluation pratique pour la réussir. Une fois qu’elle aura été corrigée, vous pourrez prendre connaissance du résultat que vous y avez obtenu, sur le site Internet du cours, dans le Gestionnaire d’évaluation.

Attention

Avant d’activer l’examen sur le site Internet du cours et de commencer l’évaluation pratique, vous devrez vous assurer de tester votre imprimante et d’avoir une réserve suffisante de papier et d’encre, car vous aurez un document Word à imprimer. De plus, toute documentation sera permise. Vous devrez alors vous assurer d’avoir à portée de main tous vos manuels et notes de cours.

Lorsque vous commencerez l’évaluation pratique, le processus d’évaluation sera activé et un compteur électronique commencera à enregistrer le temps écoulé jusqu’à concurrence du nombre d’heures allouées. Vous devrez absolument effectuer le travail et déposer les fichiers finaux sur le site Internet dans un délai de cinq (5) heures, sinon vous aurez un échec. La production attendue ne nécessitera pas cinq heures de travail, mais, étant donné le contexte technologique d’échange de fichiers à distance, nous croyons qu’une petite marge de manœuvre vous sera bénéfique !

S’il survenait des difficultés d’ordre technique (panne de réseau, d’électricité, etc.) ou une situation d’urgence, contactez le Cégep@distance dans les plus brefs délais.

Entrevue téléphonique

Lorsque votre tutrice ou tuteur aura transmis la note de votre évaluation pratique, le Cégep@distance vous fera parvenir, par l’entremise du système de messagerie électronique du cours, une lettre vous convoquant à l’entrevue téléphonique. N’oubliez pas de consulter régulièrement la messagerie du cours pour en prendre connaissance. Cette lettre vous invitera à communiquer avec votre tutrice ou tuteur pour convenir d’un rendez-vous pour l’entrevue téléphonique.

L’évaluation orale est notée sur 20 points ; ce total sera ramené sur 5 points.

Consultez la rubrique Examen final du Guide d’études pour plus de détails.

N’OUBLIEZ PAS

La période maximale dont vous disposez pour passer l’évaluation pratique et l’entrevue téléphonique est de trois mois. Assurez-vous donc d’avoir terminé la partie pratique au moins quelques semaines avant la fin du délai de trois mois afin d’avoir suffisamment de temps pour prendre votre rendez-vous pour l’entrevue téléphonique.

Conformément à la Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages (PIEA) en vigueur au Cégep@distance, la note obtenue pour cet examen sera diminuée au maximum de 10 % pour tout manquement à la qualité de la langue (0,5 % par erreur). Une erreur répétée est considérée comme une faute additionnelle, sauf dans le cas de fautes d’orthographe.

BON SUCCÈS !